



# ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST

## 11ème RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC

### 7ème B.A.C. MODERNE

**20 et 21 février 2026**

**[www.asacso.com](http://www.asacso.com)**

### RÈGLEMENT PARTICULIER MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

Épreuve N° XXXXXX organisée par l'ASA Club du Sud-Ouest n°1009 Enregistrée par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud, le XXXXXX sous le N° XXXXXX et par la FFSA le XXXXXX, sous le permis d'organiser N° XXXXXX. Les 20 et 21 février 2026 Coupe de France des Rallyes – Coef 2

# **MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS**

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de, Castillon La Bataille, Mouliets et Villemartin, Flaujacques, Juillac, Pessac/Dordogne, Saint-Avit-de-Soulège, Eynesse, Saint-Quentin-de-Caplong, Massugas, Caplong, Coubeyrac, Sainte Radegonde, Juillac, Saint-Magne-de-Castillon, que l'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest peut organiser pour vous cette édition du :

## **11ème RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC**

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

### **RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE, LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS**

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et l'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés,  
ou non-respect du nombre maximal de passages

**= DÉPART REFUSÉ**

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !

Soyez-en remerciés.

L'A.S.A.C.S.O.

## PROGRAMME - HORAIRES

<b>Parution du règlement et ouverture des engagements</b>	Mardi 23 décembre 2025
<b>Clôture des engagements</b>	Lundi 9 février 2026
<b>Mise à disposition du carnet d'itinéraire</b>	Samedi 14 février, dimanche 15 février, jeudi 19 février 2026 de 9H à 12h et vendredi 20 février 2026 de 8H30 à 10H00 à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille.
<b>Dates et heures des reconnaissances</b>	Samedi 14 février, dimanche 15 février, jeudi 19 février 2026 de 9H À 16h et vendredi 20 février 2026 de 8H30 à 12H00.
<b>Vérifications administratives le</b>	Vendredi 20 février 2026 de 9H30 à 15H00, Ecole Henri Bardon 11 Place du Champ de foire Castillon la Bataille
<b>Vérifications techniques le</b>	Vendredi 20 février 2026 de 10H00 à 15H30, à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille.
<b>Heure de mise en place du parc de départ le</b>	Vendredi 20 février 2026 de 10H00 à 15H45, Au Stade Municipal 22 Avenue du Stade à Saint Magne de Castillon
<b>1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs le</b>	Vendredi 20 février 2026 à partir de 14H30, Mairie 25 Pl. Maréchal de Turenne, 33350 Castillon-la-Bataille
<b>Briefing de la Direction de Course aux voitures d'encadrement (avec émargement conducteurs et passagers) au</b>	Vendredi 20 février 2026 à 16H00, Ecole Henri Bardon 11 Place du Champ de foire Castillon la Bataille
<b>Briefing DC et adjoints PC Course</b>	Vendredi 20 février 2026 à 15H00 Mairie 25 Pl. Maréchal de Turenne, 33350 Castillon-la-Bataille
<b>Publication des équipages admis au départ le</b>	Vendredi 20 février 2026 à partir de 16H15 SITE INTERNET <a href="https://www.chronolive.fr/">https://www.chronolive.fr/</a>
<b>Publication des heures et ordres de départ de la 1ère étape</b>	Vendredi 20 février 2026 à partir de 16H30 SITE INTERNET <a href="https://www.chronolive.fr/">https://www.chronolive.fr/</a>
<b>Tableau d'affichage</b>	au PC et en numérique internet sur : <a href="https://www.chronolive.fr/">https://www.chronolive.fr/</a>
<b>Départ de la 1ère étape</b>	Vendredi 20 février 2026 à 18H00 1er VHRS Au Stade Municipal 22 Avenue du Stade à Saint Magne de Castillon
<b>Arrivée finale du rallye</b>	Samedi 21 février 2026 à partir de 15H48 1er VHRS Au Stade Municipal 22 Avenue du Stade à Saint Magne de Castillon
<b>Publication des résultats le</b>	Samedi 21 février 2026 30 min après l'arrivée du dernier concurrent sur le site <a href="https://www.chronolive.fr">https://www.chronolive.fr</a>
<b>Vérification finale le</b>	Garage Pralon 11, Chemin de Mézières 33350 Castillon la Bataille. Taux horaire de la main d'oeuvre : 90 € TTC
<b>Publication des résultats du rallye le</b>	Samedi 21 février 2026 30 min après l'arrivée du dernier concurrent sur le site <a href="https://www.chronolive.fr">https://www.chronolive.fr</a>
<b>Remise des prix le</b>	Samedi 21 février 2026 1H après l'arrivée du dernier concurrent au Centre Culturel François Mitterrand rue du Champ de foire Castillon la Bataille

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest organise le 11ème RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC en qualité d'organisateur administratif et technique.

### ***Comité d'Organisation***

Président : Jerry GAUGAIN

Membres : Caroline ADLER, Pierre BENOIST, Steven BOIBELET, Didier BONNET, Gérard BONNET, Monique BOUGEOIS, Laurent CADUSSEAU, Rémi CASTENET, Philippe DALBON, Philippe DANIEL, Muriel FASOLO, Bastien GIRARD, Jean Jacques HERVIER, Myriam LANTRES, Marie Do MALORON, Bruno MARILL, Serge MIKLOU, Michel MOUTREUIL, Vincent PERSONNE, Marie Paule POUPIN , Charly POUPIN , Alain TRILLAUD, Benjamin VIVIEN, Delphine VIVIEN, Stéphane VIVIEN

### ***Secrétariat du Rallye pour envoi des engagements***

ASACSO BAC 2026  
Chez Muriel FASOLO  
98A Avenue du Fronsadais  
33240 CADILLAC EN FRONSADAIS  
06 85 51 67 35  
[muriel.fasolo@laposte.net](mailto:muriel.fasolo@laposte.net)

### ***Votre contact téléphonique pour toutes demandes***

Contact modernes : M. Bastien GIRARD au 06 17 70 69 26

### ***Permanence du Rallye***

PC COURSE MAIRIE CASTILLON LA BATAILLE

### ***Organisateur administratif et technique***

Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest (ASACSO)  
8 place des Quinconces  
33000 BORDEAUX  
05 56 52 35 61  
Mail : [asacso33@gmail.com](mailto:asacso33@gmail.com)  
[www.asacso.com](http://www.asacso.com)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

## 1.1P. OFFICIELS

- Président du Collège des Commissaires Sportifs ..... M. Jacques COURMONTAGNE – Licence n°11849
- Commissaire Sportif ..... Mme Annie FOURCADE – Licence n°15323
- Commissaire Sportif ..... M. Daniel BLUTEAU – Licence n°2974
- Directeur de Course Général ..... M. Guy TRONCAL – Licence n°1056
- Directeur de course adjoint ..... M. Melvin FRAIGNE-Licence n°253226
- Chargé des VHRS auprès du DCG ..... M. Francis BRANDY – Licence n°43050
- Directeur de Course ES 1-2-4-6 PC ..... M. Nicole BONNET – Licence n°7422
- Directeur de Course ES 3-5-7 PC ..... M. Philippe DANIEL – Licence n°50805
- Directeur de Course ES 1-2-4-6 ..... M. Yves ESCLOUPE – Licence n°76046
- Adjoint à la Direction de Course ES 1-2-4-6 ..... M. Brigitte MARTY- Licence n°136694
- Chronométreur Départ ES 1-2-4-6 ..... Mme Julie PLUVINAGE- Licence n°122021
- Chronométreur Arrivée ES 1-2-4-6 ..... M. Pierre CARJUZZA – Licence n°180009
- Point Stop ES 1-2-4-6 ..... M. Patrick MEUNIER – Licence n°10912
- Directeur de Course ES 3-5-7 ..... M. Jean Marie CAROF – Licence n°203852
- Adjoint à la Direction de Course ES 3-5-7 ..... M. Michel MOUTREUIL – Licence n°20481
- Chronométreur Départ ES 3-5-7 ..... Mme Christelle BRANDY VALET – Licence n°12194
- Chronométreur Arrivée ES 3-5-7 ..... M. Alain SYLVAIN-Licence n°234828
- Point Stop ES 3-5-7 ..... M. Thierry VERMESSE – Licence n°13195
- Commissaire Technique responsable ..... M. Éric GAUTHIER – Licence n° 196863
- Commissaire Technique responsable VHC ..... M. Serge LARQUEY – Licence n°8454
- Commissaire Technique adjoint ..... M. Patrick MAURIAL – Licence n°41237
- Commissaire Technique adjoint ..... M. Alexandre BOURON – Licence n°329549
- Commissaire Technique adjoint ..... M. Eric ASSORIN – Licence n°166483
- Médecin chef ..... M. Michel HERGUE – Licence n°237526
- Chargé des relations avec les concurrents ..... M. Jean-François FOURCADE – Licence n°8460
- Chargé des relations avec les concurrents ..... M. Philippe JEAN – Licence n°22816
- Chargé des relations avec les concurrents ..... M. MECHOUK YACINE -- Licence n°20965
- Classement ..... M. Sylvain BERGERON - Licence n°50286

## 1.2P. ELIGIBILITE

Le 11ème RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC compte pour :

- La Coupe de France des rallyes 2026.
- Le Championnat de Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2026.
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2026.

## 1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA

**1.3.1** Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement. Des vérifications pré-administratives auront lieu à la remise du carnet d'itinéraire (voir §PROGRAMME ET HORAIRES).

Les vérifications administratives finales (permis, licences mineur(e)s et une lettre du propriétaire de la voiture de Rallye autorisant le(s) pilote(s) à conduire la voiture pendant le rallye, lorsque le pilote n'est pas le propriétaire de la voiture.

**Les concurrents recevront une heure de convocation aux vérifications administratives. Cette heure doit être impérativement respectée. Les concurrents doivent respecter les gestes barrière si nécessaire.**

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 20 février 2026 de 10H00 à 15H30, à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille..

**Les concurrents devront présenter les documents techniques préalablement remplis par leur soin. Ceux-ci sont disponibles sur le site.**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 11ème RALLYE BORDEAUX AQUITAIN CLASSIC doit s'engager sur le site <https://engagement.ffsa.org/>, puis imprimer la fiche et l'adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi), dûment complétée, avant le Lundi 9 fevrier 2026.

- Paiement par virement **IBAN FR76 1558 9335 7207 7839 9124 003 BIC CMBRFR2BXXX**
- Par chèque à l'ordre de l'ASACSO,  
**En raison des problèmes postaux merci de privilégier le paiement par virement.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum total sur l'ensemble des rallyes MODERNE, VHC et Régularité.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- |   |       |
|---|-------|
| • avec la publicité facultative des organisateurs : ..... | 495 € |
| • Sans la publicité facultative des organisateurs : ..... | 990 € |
| • Pour les équipages complets ASACSO : .....              | 470 € |
| • Pour les équipages de plus de 500 km ALLER : .....      | 470 € |

L'engagement comprend 10 € reversés aux commissaires, l'A.S.A.C.S.O. complétera afin de donner 30 € en carte cadeau, à chacun d'eux en dédommagement d'une partie de leur frais de déplacements.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement bancaire. Les chèques ne seront déposés que le lundi suivant le rallye. Joindre obligatoirement avec la demande d'engagement : une photocopie des permis et licences et la première page du passeport.

En cas de forfait, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve.

En cas de déclaration de forfait faite par ÉCRIT (mail identifié) 15 jours avant, l'engagement sera intégralement remboursé.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

### **3.3. ORDRE DE DEPART**

3.3.1. Pour la 1<sup>ère</sup> étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance indiqué dans le roadbook. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans le parc. La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 20 km/h.

Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance et devront impérativement être stationnées à l'endroit prévu dans le roadbook.

Les jours de la compétition, les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès dans l'enceinte du parc d'assistance.

Parc d'assistance :

- Sur les Quais de la Dordogne et Rue Jean MONNET

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire :

- d'avoir pour chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5 Kg contrôlé depuis moins de 2 ans et en état de marche,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée. Durant le temps du rallye, aucune circulation ne sera tolérée dans le parc d'assistance, à l'exception des voitures de course, sous peine de pénalités.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 11ème RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC représente un parcours de 269,60 km, divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 1 épreuve spéciale de 14,07 km parcourue 4 fois et 1 épreuve spéciale de 20,15 km parcourue 3 fois.

Compte tenu de l'impérieuse-obligation imposée par les communes de limiter la dégradation de la chaussée, des piquets de cordes rigides ou autres seront installés préalablement au rallye.

- il est donc interdit d'utiliser les cordes aussi bien durant les reconnaissances que durant le rallye.
- il est fortement recommandé à tous les équipages de considérer que tout endroit et particulièrement les courbes sont susceptibles d'être équipé d'un ou de plusieurs piquets de corde rigide.

#### 6.1.1. RALLYES DE DOUBLURES

- 11ème RALLYE VHC
- 11ème RALLYE VHRS
- 6ème RALLYE VMRS

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances autorisé pour l'ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Voir §PROGRAMME-HORAIRE

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

L'ordre de départ est le suivant :

- Véhicules Régularité Sportive (VHRS et VMRS)
- Véhicules Historiques de Compétition (VHC)
- Véhicules Modernes

**Les concurrents abandonnant sont priés de renseigner le document mis à leur disposition et de le remettre aux relations concurrents dans les plus brefs délais.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de primes.

La remise des prix se déroulera après l'arrivée de la dernière voiture et 30 minutes après la publication des résultats.

## ANNEXE 1 – ITINÉRAIRES ET CONTROLES



## 11ème Rallye du BAC

FFSA  
CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYE

Championnat de France  
ITINERAIRE et CONTROLES

Lever du soleil à Castillon à 7h53

CH	Lieux	ES	Liaison	Total		
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère voit
	<b>Départ Etape 1 Section 1 - 20/02/2026</b>					
CHO	Sortie Parc Fermé (Stade Municipal 22 Avenue du Stade à Saint Magne de Castillon)					18:00
CH0A	Sortie assistance		2,70	2,70	0:25	18:25
CH1			20,00	22,70	0:25	18:50
ES 1	<b>Eynesse Caplong</b>	<b>14,07</b>	0,10	22,80	<b>0:03</b>	18:53
CH1A	Entrée Parc Fermé (Stade Municipal 22 Avenue du Stade à Saint Magne de Castillon)		23,00	45,80	<b>0:40</b>	19:33
	<b>Fin de la section 1</b>	<b>14,07</b>		<b>45,80</b>		
					<b>Lever du soleil à Castillon à 7h52</b>	
	<b>Départ Etape 2 Section 2 - 21/02/2026</b>			<b>45,80</b>		
CH1B	Sortie Parc Fermé (Stade Municipal 22 Avenue du Stade à Saint Magne de Castillon)					7:00
CH1C	Sortie assistance		2,70	48,50	0:30	7:30
CH2			20,00	68,50	0:30	8:00
ES 2	<b>Eynesse CaPLONG</b>	<b>14,07</b>	0,10	68,60	<b>0:03</b>	<b>8:03</b>
CH 3			20,50	89,10	0:30	8:33
ES 3	<b>Coubeyrac - Sainte Radegonde</b>	<b>20,15</b>	0,10	89,20	<b>0:03</b>	<b>8:36</b>
CH3A	Entrée regroupement (Allées de la république, Castillon)		31,00	120,20	<b>0:40</b>	<b>9:16</b>
	<b>Fin de la section 2</b>	<b>34,22</b>		<b>120,20</b>		
	<b>Départ Etape 2 Section 3 - 21/02/2026</b>			<b>120,20</b>		
CH3B	Sortie regroupement entrée assistance (Allées de la république, Castillon)		0,30	120,50	1:00	10:16
CH3C	Sortie assistance		2,70	123,20	0:30	10:46
CH4			20,00	143,20	0:30	11:16
ES 4	<b>Eynesse CaPLONG</b>	<b>14,07</b>	0,10	143,30	<b>0:03</b>	<b>11:19</b>
CH5			20,50	163,80	0:30	11:49
ES 5	<b>Coubeyrac - Sainte Radegonde</b>	<b>20,15</b>	0,10	163,90	<b>0:03</b>	<b>11:52</b>
CH5A	Entrée regroupement (Allées de la république, Castillon)		31,00	194,90	<b>0:40</b>	<b>12:32</b>
	<b>Fin de la section 3</b>	<b>34,22</b>				
	<b>Départ Etape 2 Section 4 - 21/02/2026</b>			<b>194,90</b>		
CH5B	Sortie regroupement entrée assistance (Allées de la république, Castillon)		0,30	195,20	1:00	13:32
CH5C	Sortie assistance		2,70	197,90	0:30	14:02
CH6			20,00	217,90	0:30	14:32
ES 6	<b>Eynesse CaPLONG</b>	<b>14,07</b>	0,10	218,00	<b>0:03</b>	<b>14:35</b>
CH 7			20,50	238,50	0:30	15:05
ES 7	<b>Coubeyrac - Sainte Radegonde</b>	<b>20,15</b>	0,10	238,60	<b>0:03</b>	<b>15:08</b>
CH7A	Entrée Parc Fermé (Stade Municipal 22 Avenue du Stade à Saint Magne de Castillon)		31,00	269,60	<b>0:40</b>	<b>15:48</b>
	<b>Fin de la section 4</b>	<b>34,22</b>				
	<b>Fin étape 2</b>			<b>269,60</b>		
	<b>TOTAL RALLYE</b>	<b>116,73</b>		<b>269,60</b>		
					<b>Coucher du soleil à Castillon à 18h37</b>	